

PRENEZ CONTACT AVEC
VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL



L'AST participe :

> à un premier niveau de repérage des risques professionnels et à la définition des besoins en santé au travail des PME et TPE de moins de 20 salariés ;

> à l'organisation et à l'administration des projets de prévention. ...

Un appui technique
pour l'équipe
pluridisciplinaire



SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
INTER-ENTREPRISES

ASSISTANTE TECHNIQUE
EN SANTÉ AU TRAVAIL
(AST)



262-264 Boulevard du Président Wilson
33001 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 44 10 33 - Fax. 05 56 81 95 99
contact@ssti33.fr

www.ssti33.org

LES NOUVELLES MISSIONS DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL

Depuis la loi du 20 juillet 2011, relative à l'organisation de la médecine du travail, les missions des services de santé au travail interentreprises sont désormais assurées par des équipes pluridisciplinaires dont les médecins du travail animent et coordonnent cette équipe.

Votre Service de Santé au Travail forme une équipe **médicale, technique et préventive** dont l'objectif est :

- **d'informer** les salariés sur les risques des expositions au poste de travail ;
- **de sensibiliser** les salariés sur les moyens de prévention à mettre en œuvre ;
- **de préserver** le maintien dans l'emploi des salariés.....

SON STATUT

L'**assistante en santé au travail (AST)** du SSTI est une secrétaire médicale qui, après une formation diplômante, assure une mission d'**assistance technique et administrative auprès du médecin du travail et sous sa responsabilité**.

Elle participe à l'identification et l'évaluation des risques professionnels dans une démarche de prévention au sein des entreprises.

SON RÔLE

Les missions de l'AST s'articulent autour **de trois axes principaux** :



informer les entreprises des missions et prestations du Service de Santé au Travail et des moyens dont elles disposent pour conduire les actions de prévention,



appréhender les problématiques des entreprises en vue de mieux connaître leurs besoins en matière de santé et de sécurité au travail,



participer à des actions collectives de prévention et de sensibilisation,

L'assistante en santé travail a **un rôle de préventeur des risques** au sein des entreprises mais aussi **d'appui technique et administratif** pour les médecins du travail.

Elle intervient principalement dans les TPE-PME, mais aussi à la demande du médecin du travail.

A la suite de ses actions en milieu de travail, elle effectue un compte-rendu de visite de l'entreprise au Médecin du travail référent ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire .

Ces éléments complètent ceux recueillis lors de l'entretien médico-professionnel par le médecin ou de l'entretien infirmier.

SES CHAMPS D'ACTION

L'Assistante en santé travail peut intervenir dans différents domaines :

↳ **Information et présentation** du Service dans les TPE et PME.

↳ **Aide à la réalisation des documents réglementaires :**

- Le Document Unique
- La Fiche d'Entreprise

↳ **Aide à l'évaluation des risques en entreprises**
-La Fiche de Données de Sécurité (FDS) ...

↳ **Métriologie** (luxmètrie, dosimètrie du bruit)

↳ **Conseil en entreprise** pour les équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) spécifique aux différents types de risques.

↳ **Communication et Sensibilisation sur les moyens de prévention.**

L'Assistante en santé travail est en lien avec :

↳ **En interne** : les médecins, les membres de l'équipe pluridisciplinaire, les autres secrétaires, le personnel administratif...

↳ **En externe** : les employeurs et notamment les services administratifs, les directions des ressources humaines et les services de la CARSTAT.

Le coût de la prestation est inclus dans la cotisation du SSTI